

Fiche de données de sécurité

page: 1/21

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 11.12.2024 Version: 22.0

Date / Version précédente: 05.12.2022 Version précédente: 21.0

Produit: Amasil® 99

(ID Nr. 30041107/SDS_GEN_CH/FR)

date d'impression 14.10.2025

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise.

1.1. Identificateur de produit

Amasil® 99

dénomination chimique: acide formique...%

Numéro CAS: 64-18-6

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées significatives: additif(s) pour l'alimentation animale

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société: BASF SE 67056 Ludwigshafen GERMANY Adresse de contact:
BASF Schweiz AG
Klybeckstrasse 161
4057 Basel, SWITZERLAND

Téléphone: +41 0800 227722

adresse E-Mail: PS-BCSCHWEIZ@basf.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Tox Info Suisse (STIZ): Tel. 145 International emergency number: Téléphone: +49 180 2273-112

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Conformément au Règlement (CE) No 1272/2008 [CLP]

Flam. Liq. 3 H226 Liquide et vapeurs inflammables.

Date / mise à jour le: 11.12.2024 Version: 22.0

Date / Version précédente: 05.12.2022 Version précédente: 21.0

Produit: Amasil® 99

(ID Nr. 30041107/SDS GEN CH/FR)

date d'impression 14.10.2025

Acute Tox. 3 (Inhalation - H331 Toxique par inhalation.

Vapeur)

Acute Tox. 4 (par voie orale) H302 Nocif en cas d'ingestion.

Skin Corr. 1A H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions

des yeux

Eye Dam. 1 H318 Provoque de graves lésions des yeux.

Les limites de concentrations spécifiques conformément au règlement 1272/2008 (CLP).

Skin Corr./Irrit. 2: 2 - < 10 % Eye Dam./Irrit. 2: 2 - < 10 % Skin Corr./Irrit. 1A: >= 90 % Skin Corr./Irrit. 1B: 10 - < 90 %

Pour les classifications mentionnées dans cette section dont le texte est incomplet, se référer au texte intégral à la rubrique 16.

2.2. Éléments d'étiquetage

Conformément au Règlement (CE) No 1272/2008 [CLP]

Pictogramme:







Mention d'avertissement:

Danger

Mention de Danger:

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H331 Toxique par inhalation. H302 Nocif en cas d'ingestion.

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux

Conseil de Prudence (Prévention):

P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
P280 Porter des gants de protection, des vêtements de protection, un

équipement de protection des yeux et du visage.

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des

flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P260 Ne pas inhaler les brouillards et vapeurs.

P243 Prendre des mesures de précaution contre les décharges

électrostatiques.

P241 Utiliser du matériel électrique, de ventilation et d'éclairage

antidéflagrant.

P264 Se laver les parties du corps contaminées soigneusement après

manipulation.

P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

P242 Utiliser des outils ne produisant pas d'étincelles.

P240 Mise à la terre et liaison équipotentielle du récipient et du matériel de

réception.

Conseils de prudence (Intervention):

P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

Date / mise à jour le: 11.12.2024 Version: 22.0

Date / Version précédente: 05.12.2022 Version précédente: 21.0

Produit: Amasil® 99

(ID Nr. 30041107/SDS_GEN_CH/FR)

date d'impression 14.10.2025

P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à

l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer

à rincer.

P304 + P340 EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la

maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

P303 + P361 + P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever

immédiatement les vêtements contaminés. Laver abondamment à l'eau

et au savon.

P301 + P330 + P331 EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir.

P370 + P378 En cas d'incendie: utiliser une mousse résistante aux alcools, du

dioxyde de carbone, une poudre sèche ou de l'eau pulvérisée pour

l'extinction.

Conseils de Prudence (Stockage):

P403 + P235 Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais. P233 Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

P405 Garder sous clef.

Conseil de Prudence (Elimination):

P501 Faire éliminer le contenu et le récipient dans un point de collecte des

déchets spéciaux ou dangereux.

Classement de préparations spéciales (GHS):

EUH071: Corrosif pour les voies respiratoires.

Composante(s) déterminant le danger pour l'étiquetage: acide formique

2.3. Autres dangers

Conformément au Règlement (CE) No 1272/2008 [CLP]

Si applicable, des informations sont fournies dans cette rubrique sur d'autres dangers qui n'engendrent pas de classification mais qui peuvent contribuer au danger global de la substance ou du mélange.

Le produit ne contient pas de substance supérieure aux limites légales figurant sur la liste établie conformément à l'article 59, paragraphe 1, du règlement (CE) n° 1907/2006 pour avoir des propriétés de perturbation endocrinienne ou est identifié comme ayant des propriétés de perturbation endocrinienne conformément aux critères définis dans le règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le règlement (UE) 2018/605 de la Commission. Le produit ne répond pas aux critères PBT (persistant/bioaccumulable/toxique) et vPvB (très persistant/très bioaccumulable).

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

<u>Caractérisation chimique</u> acide carboxylique

Date / mise à jour le: 11.12.2024 Version: 22.0

Date / Version précédente: 05.12.2022 Version précédente: 21.0

Produit: Amasil® 99

(ID Nr. 30041107/SDS GEN CH/FR)

date d'impression 14.10.2025

Ingrédients soumis à réglementation

acide formique

Teneur (W/W): >= 99 % - <= 100 Flam. Liq. 3

% Acute Tox. 3 (Inhalation - Vapeur)

Numéro CAS: 64-18-6 Acute Tox. 4 (par voie orale)

Numéro-CE: 200-579-1 Skin Corr./Irrit. 1A Numéro INDEX: 607-001-00-0 Eye Dam./Irrit. 1

H226, H314, H331, H302

Substance avec limite d'exposition EUH071

orofessionnelle EU

Les limites de concentrations spécifiques

Skin Corr./Irrit. 2: 2 - < 10 % Eye Dam./Irrit. 2: 2 - < 10 % Skin Corr./Irrit. 1A: >= 90 % Skin Corr./Irrit. 1B: 10 - < 90 %

Pour les classifications mentionnées dans cette section par un texte incomplet, comprenant les classes de dangers et les mentions de danger, se référer au texte intégral à la rubrique 16.

3.2. Mélanges

Non applicable

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Les secouristes doivent veiller à leur propre protection. Lors de danger d'inconscience du patient, disposition et transport en position latérale stable. Retirer immédiatement les vêtements souillés.

Après inhalation:

Repos, air frais, secours médical. Inhaler immédiatement une dose-aérosol de corticostéroïde.

Après contact avec la peau:

Laver aussitôt à fond avec beaucoup d'eau, pansement protecteur stérile, consulter un dermatologue.

Après contact avec les yeux:

Rincer aussitôt à fond à l'eau courante pendant au moins 15 minutes en maintenant les paupières écartées. Consulter un ophtalmologue.

Après ingestion:

Ne pas faire vomir. Rincer immédiatement la bouche et faire boire 200-300 ml d'eau, secours médical.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes: Des renseignements, c.-à-d. des renseignements supplémentaires sur les symptômes et les effets, peuvent être inclus dans les phrases d'étiquetage du GHS disponibles à la section 2 et dans les évaluations toxicologiques disponibles à la section 11.

Date / mise à jour le: 11.12.2024 Version: 22.0

Date / Version précédente: 05.12.2022 Version précédente: 21.0

Produit: Amasil® 99

(ID Nr. 30041107/SDS_GEN_CH/FR)

date d'impression 14.10.2025

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement: Traitement symptomatique (décontamination, fonctions vitales), aucun antidote spécifique connu.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction recommandés:

eau pulvérisée, poudre d'extinction, mousse résistant aux alcools, dioxyde de carbone

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Substances dangereuses: monoxyde de carbone

Conseil: Les substances et les groupes de substances cités peuvent être libérés lors d'un incendie.

5.3. Conseils aux pompiers

Equipement particulier de protection:

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les agents chimiques.

Autres informations:

Recueillir séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la laisser pénétrer dans les canalisations ou les égouts.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Protection respiratoire nécessaire. Eviter le contact avec la peau, les yeux, les vêtements.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas jeter les résidus à l'égout.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour de grandes quantités: Pomper le produit.

Résidus: Ramasser avec un produit absorbant les liquides (par ex. liant pour les acides).

6.4. Référence à d'autres rubriques

Les informations concernant les contrôles de l'exposition/la protection individuelle et les considérations relatives à l'élimination se trouvent aux rubriques 8 et 13.

Date / mise à jour le: 11.12.2024 Version: 22.0

Date / Version précédente: 05.12.2022 Version précédente: 21.0

Produit: Amasil® 99

(ID Nr. 30041107/SDS_GEN_CH/FR)

date d'impression 14.10.2025

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Veiller à une bonne aération et ventilation de l'espace de stockage et du lieu de travail. Protéger les récipients fermés de l'échauffement (augmentation de la pression).

Protection contre l'incendie et l'explosion:

Tenir à l'écart de toute source d'ignition.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Séparer des bases et des substances formant des bases.

Matériaux adaptés: acier inox 1.4571, acier inox 1.4404, Polyéthylène haute densité (PEHD), Polyéthylène basse densité (PELD), verre, HDPE fluoré

Stabilité de stockage:

Température de stockage: < 30 °C Durée de stockage: <= 36 Mois

Les données relatives à la durée de stockage, figurant dans la présente FDS, ne constituent pas un engagement, ni une garantie quant aux propriétés d'application.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Voir les scénario d'exposition dans l'annexe de la Fiche de Données de Sécurité.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Paramètres d'exposition à contrôler sur le lieu de travail

64-18-6: acide formique

VLE 19 mg/m3; 10 ppm (MAK (CH))

(MAK (CH))

Le risque de lésion foetale n'est pas à craindre lorsque les valeurs limites d'exposition professionnelle ou lorsques les limites d'exposition biologiques sont respectées.

VME 9,5 mg/m3; 5 ppm (MAK (CH))

(MAK (CH))

Le risque de lésion foetale n'est pas à craindre lorsque les valeurs limites d'exposition professionnelle ou lorsques les limites d'exposition biologiques sont respectées.

VLE 19 mg/m3; 10 ppm (MAK (CH)) VME 9,5 mg/m3; 5 ppm (MAK (CH))

PNEC

eau douce:

Pas de risques identifiés.

eau de mer:

page: 7/21

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 11.12.2024 Version: 22.0

Date / Version précédente: 05.12.2022 Version précédente: 21.0

Produit: Amasil® 99

(ID Nr. 30041107/SDS_GEN_CH/FR)

date d'impression 14.10.2025

Pas de risques identifiés.

libération sporadique:

Pas de risques identifiés.

sédiment (eau douce):

Pas de risques identifiés.

sédiment (eau de mer):

Pas de risques identifiés.

sol:

Pas de risques identifiés.

station d'épuration:

Pas de risques identifiés.

DNEL

travailleur:

Exposition longue durée - Effets systémiques et locaux, Inhalation: 9,5 mg/m3

consommateur:

Exposition longue durée - Effets systémiques et locaux, Inhalation: 6 mg/m3

consommateur:

Exposition à long terme - effets systémiques, par voie cutanée: 3 mg/kg

consommateur:

Exposition à long terme - effets systémiques, par voie orale: 3 mg/kg

8.2. Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire:

Protection respiratoire adaptée en cas de concentrations faibles ou de durée d'action courte: Filtre à gaz pour gaz/vapeurs de composés inorganiques acides tels SO2, HCI (p.ex. EN 14387 Type E). Filtre à gaz pour gaz/vapeurs de composés inorganiques (p.ex. EN 14387 Type B) Filtre combiné pour gaz/vapeurs de composés organiques, inorganiques acides et basiques(p.ex. EN 14387 type ABEK). Protection respiratoire adaptée en cas de concentrations élevées ou d'action prolongée: équipement respiratoire autonome

Protection des mains:

Gants de protection résistant aux produits chimiques (EN ISO 374-1)

Matériaux également adaptés pour une exposition directe prolongée (Recommandé: indice de protection 6, correspondant à une durée de perméation > 480 min d'après EN ISO 374-1): caoutchouc chloroprène (CR) - 0,5 mm épaisseur de revêtement

caoutchouc butyle - 0,7 mm épaisseur de revêtement

élastomère fluoré (FKM) - 0,7 mm épaisseur de revêtement

Date / mise à jour le: 11.12.2024 Version: 22.0

Date / Version précédente: 05.12.2022 Version précédente: 21.0

Produit: Amasil® 99

(ID Nr. 30041107/SDS GEN CH/FR)

date d'impression 14.10.2025

laminat de polyéthylène (Laminage PE) - env. 0,1 mm épaisseur de revêtement Matériaux adaptés pour le contact court terme (recommandé: minimum indice de protection 2, correspondant à une durée de perméation de > 30 min d'après EN ISO 374-1): chlorure de polyvinyle (PVC) - 0,7 mm épaisseur de revêtement caoutchouc naturel/latex naturel (NR) - 0,5 mm épaisseur de revêtement Remarque complémentaire: Les données sont basées sur des contrôles internes, des données bibliographiques et des informations fournies par les fabricants de gants, ou sont déduites de celles de produits analogues. Il est à noter que, dans la pratique, la durée quotidienne d'utilisation d'un gant de protection contre les agents chimiques peut être sensiblement plus courte que la durée de perméation établie compte tenu de l'influence de nombreux facteurs (p.ex.:la température). Compte tenu de la diversité des types, il y a lieu de respecter le mode d'emploi des producteurs.

Protection des yeux:

Lunettes de sécurité à protection intégrale ((p. ex. EN 166) et bouclier de protection du visage

Vêtements de protection:

Choisir la protection corporelle en fonction de l'activité et du type d'exposition, p.ex. tablier, bottes de protection, combinaison de protection contre les produits chimiques (conforme à la norme EN 14605 en cas d'éclaboussures ou EN ISO 13982 pour les poussières).

Mesures générales de protection et d'hygiène

Eviter le contact avec la peau, les yeux, les vêtements. Éviter l'inhalation des vapeurs. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Les gants doivent être contrôlés régulièrement et avant chaque usage. Remplacer si nécessaire (en cas de petites fuites p.ex.). Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. Se laver les mains et/ou le visage avant les pauses et après le travail. Lors de l'utilisation, ne pas manger, ni boire, ni fumer.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État de la matière: liquide Etat physique: liquide

Couleur: incolore à jaune

Odeur: de l'acide formique, odeur piquante

Seuil olfactif:

non déterminé

Point de fusion: 8 °C (Ligne directrice 102 de

(1.013,25 hPa) I'OCDE)

Point d'ébullition: 100,23 °C (Ligne directrice 103 de

l'OCDE)

Inflammabilité: Liquide et vapeurs inflammables. (dérivé du point d'inflammation)

Limite inférieure d'explosivité: 12 %(V)

(43 °C)

Limite supérieure d'explosivité: 38 %(V)

(43 °C)

Point d'éclair: 49,5 °C (ISO 13736) Température d'auto-inflammation: 528 °C (DIN EN 14522)

Date / mise à jour le: 11.12.2024 Version: 22.0

Version précédente: 21.0 Date / Version précédente: 05.12.2022

Produit: Amasil® 99

(ID Nr. 30041107/SDS GEN CH/FR)

date d'impression 14.10.2025

350 °C, 0,15 kJ/g (DSC (DIN 51007)) Décomposition thermique:

Une décomposition thermique est possible au-dessus de la

température indiquée. Il ne s'agit pas d'un produit auto-décomposable.

SADT: Etude non nécessaire pour des raisons scientifiques

Valeur du pH: 2,2

(10 g/l, 20 °C)

Viscosité, cinématique: 1,41 mm2/s (DIN 51562)

(20 °C)

0,98 mm2/s (DIN 51562)

(40 °C)

0,78 mm2/s (DIN 51562)

(55 °C)

1,72 mPa.s Viscosité dynamique: (calculated (from kinematic

> (20 °C) viscosity))

1,17 mPa.s (calculated (from kinematic

(40 °C) viscosity))

0,92 mPa.s (calculated (from kinematic

(55 °C) viscosity))

Solubilité dans l'eau: miscible (méthode interne)

(20 °C, 1.013,25 hPa)

Solubilité (qualitative) solvant(s): N, N-diméthylformamide, 1,4-dioxanne, dichlorométhane

miscible en toutes proportions

Coefficient de partage n-octanol/eau (log Kow): -2,1 (Directive 92/69/CEE, A.8)

(23 °C; Valeur du pH: 7,0)

-1,9 (Directive 92/69/CEE, A.8)

(23 °C; Valeur du pH: 5,0)

-2,3(Directive 92/69/CEE, A.8)

(23 °C; Valeur du pH: 9,0)

Pression de vapeur: 42,71 mbar (Ligne directrice 104 de

(20 °C) I'OCDE)

54,96 mbar (Ligne directrice 104 de

(25 °C) I'OCDE)

170,7 mbar (Ligne directrice 104 de

I'OCDE) (50 °C)

(Ligne directrice 109 de Densité relative: 1,2195

> (20 °C) l'OCDE)

Densité: (ISO 2811-3)

1,2196 g/cm3

(20 °C)

1,1691 g/cm3 (ISO 2811-3)

(55 °C) 1,2200 g/cm3 (15 °C) 1,1800 g/cm3

(50 °C)

densité de vapeur relative (air): > 1 (estimé)

(20 °C)

Plus lourd que l'air.

Caractéristiques des particules

Distribution granulométrique: La substance / le produit est commercialisé(e) ou utilisé(e) sous forme non solide ou sous forme de granulé. -

Date / mise à jour le: 11.12.2024 Version: 22.0

Date / Version précédente: 05.12.2022 Version précédente: 21.0

Produit: Amasil® 99

(ID Nr. 30041107/SDS_GEN_CH/FR)

date d'impression 14.10.2025

9.2. Autres informations

Informations concernant les classes de danger physique

Substances/mélanges explosifs et articles contenant des explosifs

sensibilité aux chocs:

Compte tenu de la structure chimique il n'y a pas de sensibilité au

choc.

Liquides inflammables

Combustion entretenue:

non déterminé

Propriétés pyrophoriques

Température d'auto-inflammation: Test type: Autoinflammation

spontanée à température

ambiante.

Du fait de sa structure, le produit n'est pas classé comme

spontanément inflammable.

Matières et mélanges auto-échauffants

Aptitude à l'auto-échauffement: Pas applicable, le produit est

un liquide

Substances et mélanges qui, au contact de l'eau, dégagent des gaz inflammables.

Formation de gaz inflammables:

En présence d'eau, pas de formation de gaz inflammables.

Corrosion des métaux

0,9 mm/a

Non corrosif pour le métal.

0,9 mm/a

Non corrosif pour le métal.

Autres caractéristiques de sécurité

Miscibilité avec l'eau:

miscible en toutes proportions

pKA: 3,70 (Ligne directrice 105 de

(20 °C) I'OCDE)

Adsorption/eau - sol: KOC: < 17,8; Log KOC: 1,25 (Directive OCDE 121

Coeff.(HPLC method))

Tension superficielle: 71,5 mN/m (OECD-Guideline 115)

(20 °C; 1 g/l)

Masse molaire: 46,03 g/mol

SAPT-Temperature:

Étude scientifiquement non justifiée.

Vitesse d'évaporation:

La valeur peut être approximée à partir de la constante de la loi d'Henry ou de la pression de vapeur.

Date / mise à jour le: 11.12.2024 Version: 22.0

Date / Version précédente: 05.12.2022 Version précédente: 21.0

Produit: Amasil® 99

(ID Nr. 30041107/SDS_GEN_CH/FR)

date d'impression 14.10.2025

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Corrosion des

Non corrosif pour le métal.

métaux:

Non corrosif pour le métal.

Formation de gaz inflammables:

Remarques: En présence d'eau, pas de formation de gaz inflammables.

10.2. Stabilité chimique

Décomposition lente possible.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Réaction exothermique. Réactions avec les alcalins (bases). Réactions avec les amines. La formation de produits de décomposition gazeux entraı̂ne une surpression dans les containers hermétiquement fermés.

10.4. Conditions à éviter

température: > 30 °C

10.5. Matières incompatibles

Produits à éviter:

bases, métaux sans revêtement, métaux non précieux

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux: monoxyde de carbone

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë

Evaluation de la toxicité aiguë:

Toxicité modérée après une ingestion unique. Une toxicité prononcée suite à une inhalation de courte durée.

Données expérimentales/calculées:

DL50 rat (par voie orale): 730 mg/kg (Ligne directrice 401 de l'OCDE)

CL50 rat (par inhalation): 7,85 mg/l 4 h (test BASF)

La vapeur a été testée.

Date / mise à jour le: 11.12.2024 Version: 22.0

Date / Version précédente: 05.12.2022 Version précédente: 21.0

Produit: Amasil® 99

(ID Nr. 30041107/SDS_GEN_CH/FR)

date d'impression 14.10.2025

(par voie cutanée):Pas de données disponibles. Etude non nécessaire pour des raisons scientifiques

Irritation

Evaluation de l'effet irritant:

Hautement corrosif. Attaque la peau et les yeux.

Données expérimentales/calculées:

Corrosion/irritation de la peau

lapin: Corrosif. (Ligne directrice 404 de l'OCDE)

Données bibliographiques.

Lésion oculaire grave/irritation

: Etude non nécessaire pour des raisons scientifiques Dans le cas présent, en raison de l'action corrosive sur la peau, on peut s'attendre à un résultat identique pour les yeux.

Sensibilisation des voies respiratoires/de la peau

Evaluation de l'effet sensibilisant:

N'a pas d'action sensibilisante dans les essais sur animaux.

Données expérimentales/calculées:

test de Buehler cobaye: non sensibilisant (Ligne directrice 406 de l'OCDE)

mutagénicité des cellules germinales

Evaluation du caractère mutagène:

Aucun effet mutagène n'a pu être constaté dans les différents tests sur bactéries ou sur cultures de cellules de mammifères. La substance ne s'est pas révélée mutagène lors d'un test sur les insectes. Ce produit n'a pas été testé intégralement. Les données ont été déduites en partie d'autres produits de structure ou composition similaire.

cancérogénicité

Evaluation du caractère cancérogène:

Lors d'essais à long terme par ingestion sur le rat et la souris, le produit n'a pas eu d'effet cancérigène. Le produit n'a pas été testé. L'indication donnée est dérivée de substances/produits ayant une structure ou une composition similaire.

toxicité pour la reproduction

Evaluation de la toxicité pour la reproduction:

Les tests sur animaux n'ont révélé aucune indication pour des altérations de la fertilité. Le produit n'a pas été testé. L'indication donnée est dérivée de substances/produits ayant une structure ou une composition similaire.

Toxicité pour le développement

Evaluation du caractère tératogène:

Les tests sur animaux n'ont révélé aucune indication pour un effet néfaste pour le développement/tératogène. Le produit n'a pas été testé. L'indication donnée est dérivée de substances/produits ayant une structure ou une composition similaire.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)

Evaluation simple de la Toxicité Spécifique pour certains Organes Cibles (STOT): Corrosif pour les voies respiratoires.

Date / mise à jour le: 11.12.2024 Version: 22.0

Date / Version précédente: 05.12.2022 Version précédente: 21.0

Produit: Amasil® 99

(ID Nr. 30041107/SDS_GEN_CH/FR)

date d'impression 14.10.2025

Toxicité en cas de dose répétée et de toxicité spécifique à un organe cible (exposition répétée)

Evaluation de la toxicité après administration répétée:

Aucune organo-toxicité spécifique de la substance n'a été observée après une administration répétée à des animaux. Le produit n'a pas été testé. L'indication donnée est dérivée de substances/produits ayant une structure ou une composition similaire.

Danger par aspiration

Pas de danger par aspiration attendu.

Effets interactifs

Pas de données disponibles.

11.2. Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

La substance n'est pas identifiée comme ayant des propriétés de perturbation endocrinienne conformément au règlement (UE) 2017/2100 ou au règlement (UE) 2018/605 de la Commission et ne figure pas non plus sur la liste candidate des substances extrêmement préoccupantes conformément à l'article 59 du règlement REACh de l'UE pour avoir des propriétés de perturbation endocrinienne.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Evaluation de la toxicité aquatique:

Avec de fortes probabilités le produit n'est pas nocif pour les organismes aquatiques. L'introduction appropriée de faibles concentrations en station d'épuration biologique adaptée ne perturbe pas le cycle d'action biologique des boues activées.

Le produit peut entrainer des variations de pH.

Toxicité vis-à-vis des poissons:

CL50 (96 h) 130 mg/l, Brachydanio rerio (OCDE 203; ISO 7346; 92/69/CEE, C.1, statique) Le produit n'a pas été testé. L'indication donnée est dérivée de substances/produits ayant une structure ou une composition similaire.

Invertébrés aquatiques:

CE50 (48 h) 365 mg/l, Daphnia magna (Ligne dir. 202 de l'OCDE, 1ère partie, statique) Le produit n'a pas été testé. L'indication donnée est dérivée de substances/produits ayant une structure ou une composition similaire. L'indication de l'effet toxique se rapporte à la concentration déterminée analytiquement.

Plantes aquatique(s):

Date / mise à jour le: 11.12.2024 Version: 22.0

Date / Version précédente: 05.12.2022 Version précédente: 21.0

Produit: Amasil® 99

(ID Nr. 30041107/SDS_GEN_CH/FR)

date d'impression 14.10.2025

CE50 (72 h) 1.240 mg/l (taux de croissance), Selenastrum capricornutum (Ligne directrice 201 de l'OCDE, statique)

Le produit n'a pas été testé. L'indication donnée est dérivée de substances/produits ayant une structure ou une composition similaire.

CE50 (72 h) 32,64 mg/l (taux de croissance), Scenedesmus subspicatus (DIN 38412 partie 9, statique)

L'indication de l'effet toxique se rapporte à la concentration nominale. Le produit conduit à des changements de la valeur pH dans le système de test. Le résultat se rapporte à l'essai avec un échantillon non neutralisé.

Microorganismes/Effet sur la boue activée:

CE10 (3 h) > 500 mg/l, boue activée, ménagère, non adaptée (Ligne directrice 209 de l'OCDE, aérobie)

Pas d'effets pour la concentration la plus élevée testée. Concentration nominale.

Effets chroniques sur poissons:

Etude non nécessaire pour des raisons scientifiques

Effets chroniques sur invertébrés aquat.:

NOEC (21 j) >= 100 mg/l, Daphnia magna (Ligne directrice 211 de l'OCDE, semi-statique) L'indication de l'effet toxique se rapporte à la concentration déterminée analytiquement. Le produit conduit à des changements de la valeur pH dans le système de test. Le résultat se rapporte à l'essai avec un échantillon neutralisée. Pas d'effets pour la concentration la plus élevée testée.

Evaluation de la toxicité terrestre:

Pas de données disponibles.

Etude non nécessaire pour des raisons scientifiques

Organismes vivant dans le sol:

Données bibliographiques.

plantes terrestres:

Données bibliographiques.

autres non-mammifères terrestres:

DL50 (18 h) >= 111 mg/kg,

Données bibliographiques.

12.2. Persistance et dégradabilité

Evaluation de la biodégradabilité et de l'élimination (H2O):

Facilement biodégradable (selon critères OCDE).

Données sur l'élimination:

100 % réduction du COD (9 j) (OCDE 301E/92/69/CEE, C.4-B) (aérobie, effluent, station d'épuration communale)

Evaluation de la stabilité dans l'eau:

Compte tenu de la structure, une hydrolyse n'est pas attendue.

page: 15/21

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 11.12.2024 Version: 22.0

Date / Version précédente: 05.12.2022 Version précédente: 21.0

Produit: Amasil® 99

(ID Nr. 30041107/SDS_GEN_CH/FR)

date d'impression 14.10.2025

Information sur la stabilité dans l'eau (hydrolyse):

 $t_{1/2} > 5$ j (50 °C, Valeur du pH4), (Directive 92/69/CEE, C.7, pH 4)

 $t_{1/2} > 5$ j (50 °C, Valeur du pH7), (Directive 92/69/CEE, C.7, pH 7)

t_{1/2} > 5 j (50 °C, Valeur du pH9), (Directive 92/69/CEE, C.7, pH 9)

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Evaluation du potentiel de bioaccumulation:

L'accumulation dans les organismes n'est pas attendue.

Potentiel de bioaccumulation:

L'accumulation dans les organismes n'est pas attendue.

12.4. Mobilité dans le sol

Evaluation du transport entre les compartiments environnementaux: volatilité: La substance ne s'évapore pas de la surface de l'eau vers l'atmosphère. Adsorption sur les sols: Une adsorption sur la phase solide du sol n'est pas attendue.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Conformément à l'Annexe XIII du Règlement (CE) n°1907/2006 concernant l'Enregistrement, l'Evaluation, l'Autorisation et les Restrictions des substances chimiques (REACH).: Le produit ne répond pas aux critères PBT (persistant/bioaccumulable/toxique) et vPvB (très persistant/très bioaccumulable). Auto-classification

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

La substance n'est pas identifiée comme ayant des propriétés de perturbation endocrinienne conformément au règlement (UE) 2017/2100 ou au règlement (UE) 2018/605 de la Commission et ne figure pas non plus sur la liste candidate des substances extrêmement préoccupantes conformément à l'article 59 du règlement REACh de l'UE pour avoir des propriétés de perturbation endocrinienne.

12.7. Autres effets néfastes

La substance n'est pas listée dans le règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

Indications complémentaires

Paramètres cumulatifs

Demande chimique en oxygène (DCO): 348 mg/g

Date / mise à jour le: 11.12.2024 Version: 22.0

Date / Version précédente: 05.12.2022 Version précédente: 21.0

Produit: Amasil® 99

(ID Nr. 30041107/SDS GEN CH/FR)

date d'impression 14.10.2025

Demande biologique en oxygène (DBO) Période d'incubation5 j: 86 mg/g

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Le numéro de code des déchets selon le catalogue des déchets européen (EAK) ne peut pas être déterminé, car il dépend de l'utilisation.

En conformité avec le calalogue européen des déchets, le code déchet doit être spécifié après accord entre l'éliminateur/le producteur/les autorités.

Incinération en station d'incinération agréée. Les prescriptions réglementaires locales doivent toutefois être respectées.

Pour une élimination appropriée, l'ordonnance sur les mouvements de déchets (OMoD) RS 814.610 doit être respectée.

Emballage non nettoyé:

Les emballages contaminés sont à vider de manière optimale; ils peuvent ensuite être valorisés après un nettoyage adéquat.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Transport terrestre

ADR

Numéro ONU ou numéro UN1779

d'identification:

Nom d'expédition des ACIDE FORMIQUE

Nations unies:

Classe(s) de danger pour le 8, 3

transport:

Groupe d'emballage: II Dangers pour non

l'environnement:

Précautions particulières à Code de restriction en tunnel: D/E

prendre par l'utilisateur:

RID

Numéro ONU ou numéro UN1779

d'identification:

Nom d'expédition des ACIDE FORMIQUE

Nations unies:

Classe(s) de danger pour le 8, 3

transport:

Groupe d'emballage: II
Dangers pour non

l'environnement:

Précautions particulières à Aucun connu

Date / mise à jour le: 11.12.2024 Version: 22.0

Date / Version précédente: 05.12.2022 Version précédente: 21.0

Produit: Amasil® 99

(ID Nr. 30041107/SDS_GEN_CH/FR)

UN 1779

8, 3

FORMIC ACID

date d'impression 14.10.2025

prendre par l'utilisateur:

Transport fluvial intérieur

ADN

Numéro ONU ou numéro

d'identification:

Nom d'expédition des

ACIDE FORMIQUE

UN1779

Nations unies:

Classe(s) de danger pour le 8, 3

transport:

Groupe d'emballage: Ш Dangers pour non

l'environnement: Précautions particulières à

Aucun connu

prendre par l'utilisateur:

Transport par voie navigable en bateau citerne et en bateau à cargaison sèche

Numéro ONU ou numéro UN1779

d'identification:

Nom d'expédition des

ACIDE FORMIQUE

Nations unies:

Classe(s) de danger pour le 8, 3, N3

transport:

Groupe d'emballage: Ш Dangers pour oui

l'environnement:

Type de bateau citerne Ν pour le transport par voie

navigable:

Conception de la citerne à

cargaison:

Type de citerne à 3

cargaison:

Transport maritime Sea transport

IMDG IMDG

2

Numéro ONU ou numéro UN 1779 UN number or ID

d'identification:

Nom d'expédition des ACIDE FORMIQUE **UN** proper shipping

Nations unies: name:

Classe(s) de danger pour Transport hazard 8, 3

le transport: class(es):

Groupe d'emballage: Ш Ш Packing group: Dangers pour Environmental non

l'environnement: Polluant marin: hazards: Marine pollutant:

NON

number:

Date / mise à jour le: 11.12.2024 Version: 22.0

Date / Version précédente: 05.12.2022 Version précédente: 21.0

Produit: Amasil® 99

(ID Nr. 30041107/SDS_GEN_CH/FR)

UN 1779

date d'impression 14.10.2025

Précautions particulières à EmS: F-E; S-C Special precautions EmS: F-E; S-C prendre par l'utilisateur: EmS: F-E; S-C for user:

<u>Transport aérien</u> <u>Air transport</u>

IATA/ICAO IATA/ICAO

Numéro ONU ou numéro UN 1779 UN number or ID

d'identification: number:

Nom d'expédition des ACIDE FORMIQUE UN proper shipping FORMIC ACID Nations unies:

Classe(s) de danger pour 8, 3 Transport hazard 8, 3 le transport: class(es):

Groupe d'emballage: II Packing group: II

Dangers pour Un marquage Environmental No Mark as l'environnement: dangereux pour hazards: No Mark as dangerous for the

l'environnement environment is n'est pas needed nécessaire

Précautions particulières à Aucun connu Special precautions None known

prendre par l'utilisateur: for user:

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification

Voir les entrées correspondantes pour « numéro ONU ou numéro d'identification » pour les règlementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Voir les entrées correspondantes à la désignation officielle de transport pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Voir les entrées correspondantes aux "classes de danger pour le transport" pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

14.4. Groupe d'emballage

Voir les entrées correspondantes aux "groupes d'emballage" pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

14.5. Dangers pour l'environnement

Voir les entrées correspondantes aux "risques pour l'environnement" pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Voir les entrées correspondantes aux "précautions particulières pour l'utilisateur" pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Maritime transport in bulk according to IMO instruments

page: 19/21

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 11.12.2024 Version: 22.0

Date / Version précédente: 05.12.2022 Version précédente: 21.0

Produit: Amasil® 99

(ID Nr. 30041107/SDS GEN CH/FR)

85%)

date d'impression 14.10.2025

règlement: IBC-Code Regulation: IBC-Code

Nom du produit: Formic acid (over Product name: Formic acid (over

85%)

Catégorie de la pollution: Y Pollution category: Y

Type de navire: 3 Ship Type: 3

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Classe de danger pour l'eau (§6 AwSV para.4 (Publication juridiquement contraignante de la substance au Journal fédéral)): (1) Faible polluant de l'eau.

Si d'autres informations réglementaires s'appliquent et ne sont pas mentionnées ailleurs dans cette Fiche de Données de Sécurité, alors elles sont décrites dans cette sous-rubrique.

L'ordonnance sur les accidents majeurs définit, dans son annexe 1, les critères pour déterminer les seuils quantitatifs en se basant sur la toxicité, l'inflammabilité, l'explosibilité et l'écotoxicité des substances et des préparations.

Il convient de respecter les prescriptions suisses suivantes lors de l'emploi de cette substance / préparation dans le cadre professionnel:

- Article 4 alinéa 4 Ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs (OLT 5, RS 822.115) et art. 1 let. f Ordonnance du DEFR sur les travaux dangereux pour les jeunes (822.115.2): Les jeunes en formation professionnelle initiale ne peuvent travailler avec ce produit (cette substance / cette préparation) que si cela est prévu dans l'ordonnance de formation professionnelle pour atteindre les buts de formation et que si les conditions du plan de formation et les limites d'âge applicables soient respectées. Les jeunes qui ne suivent pas de formation professionnelle initiale ne peuvent pas travailler avec ce produit (cette substance / cette préparation). Sont réputés jeunes gens les travailleurs des deux sexes âgés de moins de 18 ans.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Evaluation de la sécurité chimique (CSA) réalisée

RUBRIQUE 16: Autres informations

Évaluation des classes de danger selon les critères du SGH des Nations Unies (version la plus récente)

page: 20/21

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 11.12.2024 Version: 22.0

Date / Version précédente: 05.12.2022 Version précédente: 21.0

Produit: Amasil® 99

(ID Nr. 30041107/SDS_GEN_CH/FR)

date d'impression 14.10.2025

Skin Corr./Irrit. 1A Flam. Liq. 3 Eye Dam./Irrit. 1

Acute Tox. 4 (par voie orale) Acute Tox. 3 (Inhalation - Vapeur)

Texte intégral des classifications, incluant les classes de danger et les mentions de danger, si mentionnés aux rubriques 2 et 3:

Flam. Liq. Liquides Inflammables

Acute Tox. Toxicité aiguë
Skin Corr. Corrosion cutanée

Eye Dam. Des lésions oculaires graves Skin Corr./Irrit. Corrosion/irritation cutanée

Eye Dam./Irrit. Lésions oculaires graves / irritation oculaire

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H331 Toxique par inhalation. H302 Nocif en cas d'ingestion.

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux

EUH071 Corrosif pour les voies respiratoires.

Abréviations

ADR = Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route. ADN = Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures. ETA = Estimations de la toxicité aiguë. CAO = Avion Cargo seulement. CAS = Chemical Abstracts Service. CLP = Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges. DIN = Institut allemand de normalisation. DNEL = Niveau dérivé sans effet. CE50 = Concentration efficace 50, qui provoque l'effet considéré pour 50% de la population considérée. CE = Communauté européenne. EN = Normes européennes. CIRC = Centre International de Recherche sur le Cancer. IATA = Association du transport aérien international. IBC-Code = Recueil IBC: Recueil international de règles relatives à la construction et à l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac. IMDG = Code maritime international des marchandises dangereuses. ISO = Organisation internationale de normalisation. STEL = Valeur limite d'exposition court terme. CL50 = concentration létale médiane. DL50 = dose létale médiane. MAK = Concentration maximale sur le lieu de travail (ou TLV = valeur seuil limite). MARPOL = Convention internationale pour la prévention de la pollution marine par les navires. NEN = Norme néerlandaise. NOEC = Concentration sans effet observé. VLEP = Valeur limite d'exposition professionnelle. OCDE = Organisation de coopération et de développement économiques. PBT = Persistant, bioaccumulable et toxique. PNEC = Concentration prédite sans effet. PPM = Partie par million. RID = Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses. VME = Valeur limite de moyenne d'exposition. Numéro ONU = Numéro ONU pour le transport de marchandises dangereuses. vPvB = très persistant et très bioaccumulable.

Les données contenues dans cette fiche de données de sécurité reposent sur notre expérience et nos connaissances actuelles; elles décrivent le produit quant aux exigences en matière de sécurité. Cette fiche de données de sécurité n'est ni un certificat d'analyses ni une fiche technique et ne peut en aucun cas être considérée comme un accord sur nos spécifications de vente. Les utilisations identifiées dans cette fiche de données de sécurité ne représentent ni un accord sur la qualité contractuelle correspondante de la substance / du mélange ni une utilisation contractuellement désignée. Il incombe à l'acquéreur de nos produits de s'assurer que tous les droits de propriété intellectuelle et toute la législation applicable sont observés.

page: 21/21

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 11.12.2024 Version: 22.0

Date / Version précédente: 05.12.2022 Version précédente: 21.0

Produit: Amasil® 99

(ID Nr. 30041107/SDS_GEN_CH/FR)

date d'impression 14.10.2025

Les traits verticaux sur le bord gauche indiquent les modifications par rapport à la version précédente.